

## « Packs » d'heures destinés aux associations – conditions de sollicitation

Altea met à disposition d'associations (asbl ou associations de fait reconnues) actives dans la défense des droits de l'homme, dans la construction d'une société durable et respectueuse de l'environnement, cinq fois vingt heures de prestations de services juridiques par l'un et/ou l'autre des avocats du cabinet, et ce pour chaque année judiciaire, la première fois en 2012-2013.

Les conditions de base de fonctionnement de ce projet participant d'une conception active de la responsabilité sociétale d'Altea sont les suivantes :

- Une demande de participation motivée est adressée par écrit à l'adresse du cabinet ([info@altea.be](mailto:info@altea.be)) indiquant précisément la teneur du service juridique sollicité, l'objectif poursuivi, son lien avec la défense des droits de l'homme, des droits du citoyen ou la protection des droits des étrangers ainsi que les activités et références de l'association demanderesse.
- Altea dispose de la liberté de faire droit ou non à une demande et reste maître du choix du (des) avocat(s) affecté(s) au projet. Seront ainsi privilégiées les demandes en lien avec la pratique des avocats disponibles et n'impliquant pas une intervention dans l'urgence (avis juridique, examen d'une réglementation en projet, aide à la préparation d'un recours à la Cour constitutionnelle).
- Le cabinet garantit une qualité de service équivalente à celle prestée dans n'importe quel autre dossier
- L'intervention d'Altea est strictement limitée à 20 heures de travail par projet. En cas de dépassement de ce quota horaire, l'association concernée peut explicitement faire choix de poursuivre sa collaboration avec le cabinet, aux conditions habituelles d'intervention, qui lui seront alors précisées.
- Un seul pack de vingt heures est ouvert par association demanderesse et par année judiciaire.
- L'association bénéficiant d'un pack accepte, sauf circonstances particulières, que, le cas échéant, son nom soit mentionné comme association partenaire du cabinet.